



Non remboursement partiel d'une vente de caravane

Par **tontontong**, le **26/08/2008** à **12:34**

Voilà, il y a 4 ans j'ai revendu ma caravane à un beau-frère pour la somme de 1200 €, je lui est envoyer la copie de la carte grise pour qu'il puisse l'assurer rapidement afin de l'emmener dans l'Yonne chez lui, nous avons fait ma femme et moi les papiers de vente à son passage, en passant un accord verbal sur le règlement, c'est à dire fractionné sans montant ni d'échéance précise. Après la première année il nous a signalé un problème de fuite de toiture sur la dite caravanne (qui n'existait par avant l'achat, dans la mesure où nous lui avions prêter 1 semaine en vacance sur Dunkerque, 1 an avant l'achat de celle-ci), il a dû acheter des produits étanches pour réparer, et de ce faite, nous avons ramener le prix à 1000€ il est passé nous voir sur notre lieu de vacance distant de 12 kms environ et à remis à mon épouse (sa soeur) la somme de 300 €, en acompte. L'année suivante ne voyant rien venir, je le contact, pour au moins m'envoyer 200€, il me répond qu'il ne peux pas. Après plusieurs prises de tête avec ma femme à ce sujet, elle me répond qu'elle ne va pas se disputer avec son frère pour de l'argent, qui représente quand même la somme de 700 € à nous devoir. Cette année, je me suis mis en colère, en juillet 2008, j'ai essayer de le contacter sur son portabe 2 fois, ayant la messagerie, je lui fais part de ce problème sur la somme restant à régler, pas de réponse ni de rappel, le 29/07/08 je lui envoie un mail, pas de réponse non plus on se voit dans l'Yonne en Août 2008, il fait semblant de rien et ne voulant pas l'embarrasser, car je sais qu'il ne dit pas tout à sa femme, j'attend qu'il passe nous voir, au chalet que je loue, il esquisse la rencontre. De plus j'ai appris au cour de mon séjour, qu'il l'a revendu en début de saison au camping pour 400 €

Je recommence à le contacter à mon retour, silence radio, au dernier message déposé, je lui dit que si il ne donne pas signe de vie j'appelle sa femme pour régler le problème.

Quel recours ai-je pour clore cette affaire.

Jean-Claude Perreux

Par **domi**, le **26/08/2008** à **13:34**

Malheureusement , si vous ne lui avez pas fait signer de reconnaissance de dette en bonne et d'ue forme , cela va être très difficile pour vous de récupérer cette somme ! essayez la mise en demeure en RAR! Domi

Par **tontontong**, le **26/08/2008** à **14:27**

merci de votre réponse, mais en action juridique, voir juge d'instance, ou autres ???, si réalisable, tribunal de mon lieu de résidence ou de l'autre ?

merci

Par **domi**, le **26/08/2008** à **17:18**

Il vous faudrait des preuves comme quoi votre beau frère vous doit de l'argent ! sans reconnaissance de dettes malheureusement vous ne pouvez rien faire ! Essayez tout de même de contacter un huissier mais franchement , ne vous faites pas d'illusion .Domi